

MAISONS D'ÉDITION DIFFUSEES EN EXCLUSIVITE :

ACATOS - ARTHAUD – AUBIER- AUTREMENT - BEAUX ARTS MAGAZINE - CALLIGRAM
-CASTERMAN - CENTRE GEORGES POMPIDOU - DELAGRAVE (Hors Scolaire) –
DE LA TOUR - EDITIONS 84 - EGO COMME X - ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS -
ESTUAIRE - FLAMMARION - FLUIDE GLACIAL - VIVIANE HAMY - HORAY - J'AI LU -
JUNGLE - KAMELEO - LE LUDION – LEO SCHEER - LIBRIO - MAISON RUSTIQUE -
MAYER - METAGRAM - MOULINSART- MUSEE DU QUAI BRANLY – NORMA- PAQUET -
PERE CASTOR - PETIT FUTE -PLUME - PYGMALION - SKIRA - SOMOGY - TABARY –
VIDAL- VIE ET CIE - WHITE STAR - ZAGAT

Maisons d'édition distribuées en exclusivité : ACTES SUD & diffusion Actes-Sud –
LE DILETTANTE - DELAGRAVE & diffusés - PUF & diffusion PUF

La distribution est assurée en exclusivité pour la France entière par :

UD-UNION DISTRIBUTION

S.A. au capital de 500 000 €

RCS Créteil B 552107112

C.C.P. Paris 1819 43 V

106, rue Petit Leroy

CHEVILLY LARUE - BP. 10403

94152 RUNGIS CEDEX

Tél. : 01 41 80 20 20 Télécopie : 01 46 87 51 80

Les modalités de distribution à partir des Centres
Régionaux sont définies en pages 5 et 6.

Tous les règlements doivent être faits au nom de FLAMMARION SA et lui être adressés :

FLAMMARION S.A.

Société anonyme au capital de 10 758 310 €

R.C.S. Paris B 321 921 546

C.C.P. Paris 156 - 72 R 020

T.V.A. n° FR 58 321 921 546

87, quai Panhard et Levassor

75647 PARIS CEDEX 13

Tél. : 01 40 51 31 00 Télécopie : 01 43 29 76 44

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FRANCE

APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2008

Ces conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion des produits multimédias, aux clients exerçant leur activité sur le territoire de la France métropolitaine, qui ont vocation à vendre au consommateur final. Ces conditions réservées aux clients titulaires d'un compte s'entendent point de vente par point de vente.

Toute commande passée à la société FLAMMARION implique l'acceptation expresse et sans réserve, par les deux parties des présentes conditions qui sont toutes de rigueur. Sans leur acceptation expresse ou tacite, notre société n'aurait pas contracté. Elles priment sur les éventuelles conditions générales d'achat de nos clients et ne sauraient en aucun cas être écartées par celles-ci.

OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT D'UN COMPTE

De convention expresse l'ouverture d'un compte suppose l'acceptation de nos conditions générales de vente. Ces conditions de vente s'appliquent à la fourniture d'ouvrages effectuée en un seul lieu de livraison et facturée sur un seul compte.

Les impératifs de gestion nous obligent à fixer à 1600 € nets H.T., retours déduits, le C.A. annuel minimum à partir duquel un compte client peut raisonnablement fonctionner. Nous nous réservons d'étudier l'éventuelle fermeture des comptes des clients qui, en fin d'année, n'atteindraient pas ce seuil et/ou dont le taux de retour est \geq de 5% au taux de retour moyen de la Diffusion Flammarion. Dès lors ces clients pourront être servis au comptant seulement aux comptoirs de vente.

Ne peuvent bénéficier des conditions ci-dessous et des remises suivant barème annexé, que les clients justifiant de leur inscription au Registre du Commerce et de Sociétés, et nous rendant à ce titre la totalité du service commercial que nous attendons de nos clients détaillants : magasin ouvert au public, comportant un rayon livre et possédant une vitrine sur rue, entretien d'un stock comportant un assortiment suffisant de nos ouvrages, présence d'un personnel qualifié.

L'ouverture d'un compte s'accompagnera obligatoirement d'une commande d'au moins 765 € nets HT et de son règlement comptant.

Pendant la première année suivant l'ouverture d'un compte, les règlements s'effectuent au comptant. Après un an et pour les clients dont l'attitude ne permet pas de douter de la solvabilité, les fournitures sont payables, sauf disposition particulière (Cf. dernière page) sur relevé mensuel établi par nous-mêmes à :

- 30 jours fin de mois à la date de facturation par L.C.R. ou chèque pour les clients réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3050 € nets H.T. retours déduits.
- 60 jours fin de mois à la date de facturation par L.C.R. pour les clients réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 3050 € nets H.T. retours déduits, tout mode de règlement autre entraînant une majoration forfaitaire de 1,5 % du montant facturé.

Une caution bancaire - ou toute autre forme de garantie similaire - est exigée lorsque l'en-cours de factures atteint 15 250 €. Au cas où le client ne peut produire cette garantie, la procédure proforma sera utilisée.

Les clients, dont l'activité principale est saisonnière, bénéficieront de conditions qui tiennent compte notamment de la période réduite d'activité.

ACCEPTATION DE LA COMMANDE

FLAMMARION aura la faculté de retirer de son catalogue tous titres dont les droits incorporels ne seraient plus détenus par l'Editeur ou qui feraient l'objet d'une décision judiciaire justifiant la sortie du catalogue de FLAMMARION, sans que pour autant l'acheteur ait droit de réclamer des dommages et intérêts.

FLAMMARION se réserve le droit de modifier la commande en fonction des disponibilités, et de n'expédier que les quantités disponibles. L'acceptation de la commande est confirmée par un accusé de réception de commande ou un bordereau de livraison émis par nos services. Ces documents sont contractuels, ils sont le reflet exact de la demande de l'acheteur et expriment la commune intention des parties.

FACTURATION DES FOURNITURES

La facturation est faite par FLAMMARION en son nom et pour son compte ou pour le compte de l'éditeur diffusé distribué. Tous les règlements doivent être adressés à FLAMMARION :

FLAMMARION SA
Service Comptabilité Client
87 quai Panhard et Levassor
75647 Paris Cedex 13

Les commandes d'un montant inférieur à 40 € prix de vente public sont facturées à la remise minimum de 25%.

Le règlement au comptant n'entraîne aucun escompte.

Les prix des volumes étant sujets à variations, les prix indiqués sur les catalogues et bons de commande le sont à titre indicatifs, seul le prix de facturation fait foi.

En cas de différence entre le prix imprimé sur un ouvrage et celui apparaissant sur la facture, c'est le dernier qui prévaut.

ENLEVEMENT, LIVRAISON, FRAIS DE PORT ET ASSURANCE

Toute marchandise enlevée dans nos centres régionaux est réputée vérifiée. Aucune réclamation ne peut par la suite être admise, que cette marchandise ait été prise par le client ou par son coursier.

Les volumes sont réputés livrables au départ de nos magasins. Ils voyagent aux frais, risques et périls du destinataire.

Il appartient au destinataire en cas de livraison de marchandises endommagées ou perdues de faire toutes les réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, et dont copie sera adressée simultanément à FLAMMARION. A défaut, les marchandises seront considérées comme acceptées par le Client.

Les envois postaux sont effectués en colis ordinaires et n'admettent aucun recours ni réclamation, auprès des PTT en cas de détérioration ou perte de la marchandise. En conséquence, qu'il s'agisse de commandes ou d'offices, les envois PTT ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

Toute réclamation téléphonique doit être confirmée par écrit pour être traitée.

Les envois effectués par Chronopost, faisant l'objet d'un suivi d'expédition, peuvent admettre un recours auprès de Chronopost selon les conditions générales de la Poste.

Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur, en cas de marchandises endommagées ou perdues, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par FLAMMARION que si elle est effectuée par écrit en lettre recommandée avec AR dans un délai de 3 jours. Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

Sans motif valable qui devra figurer sur le bordereau de livraison, Flammarion se réserve le droit de facturer les frais de transport aller et retour.

En cas de refus de livraison définitif relevant de la seule responsabilité du client, un montant forfaitaire de 10 € sera facturé au titre des frais de dossier.

La livraison est effectuée en fonction des stocks disponibles et FLAMMARION se réserve le droit d'effectuer des livraisons globales ou partielles.

Les délais de livraison spécifiés au client le sont à titre indicatif. FLAMMARION s'efforce de respecter ces délais mais leur dépassement ne saurait engager sa responsabilité, ni donner lieu à pénalité, indemnité, retenue de paiements ou annulation des commandes en cours.

FLAMMARION ne peut être tenu responsable du retard ou de l'inexécution de ses obligations imputable notamment, et sans que cette liste soit limitative, à la force majeure, au cas fortuit, au fait ou à la faute du Prince, du Client ou d'un fournisseur, à une catastrophe naturelle ou provoquée, aux guerres ou pénuries ainsi qu'à toutes autres causes échappant au contrôle raisonnable de FLAMMARION telles que la rupture de ses stocks, une grève, un trouble social ou civil.

FLAMMARION ne pourra être tenu responsable des changements de gencod et de toute modification de date de sortie nationale. Aussi, ces changements de gencod et de dates de sortie nationale ne pourront en aucun cas donner lieu au paiement d'indemnités et de pénalités financières.

En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers FLAMMARION quelle qu'en soit la cause.

CESSATION D'ACTIVITE, VENTE DE FONDS ET DEFAUT DE REGLEMENT

En cas de vente du fonds de commerce, de mise de fonds en gérance libre ou de changement de gérant, en cas de cessation d'activité du client et en cas de procédure engagée pour défaut de règlement, les délais de paiement éventuellement convenus tombent et le solde du compte devient immédiatement exigible, les commandes en cours sont automatiquement annulées, et notre société se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock.

En cas de changement de l'actionnariat majoritaire ou de changement de propriétaire, Flammarion se réserve le droit de dénoncer et de renégocier les conditions précédemment applicables.

SERVICE DES NOUVEAUTES, FACULTE D'ECHANGE, REASSORTIMENT

A la suite d'accords particuliers, les clients en compte peuvent obtenir le Service des Nouveautés. Toute demande de modification ou de suppression du service doit être adressée au diffuseur 1 mois avant la date à laquelle le client souhaite sa mise en application ou sa suppression. En cas de non respect de cette modalité, les frais de port afférents à des colis refusés seront refacturés au client. Les ouvrages livrés d'office bénéficient d'une faculté d'échange. Chaque retour doit être obligatoirement accompagné d'un bordereau de retour référencé comprenant le titre et le nombre d'exemplaires de chaque ouvrage, le nombre de colis et le poids total. Les retours pour échange doivent s'effectuer au plus tôt quatre mois après la mise en vente et au plus tard douze mois après cette date comme il est d'usage. En cas de litige sur la réception d'un retour en nos dépôts, il appartient à l'expéditeur d'apporter la preuve de sa livraison par la production d'un récépissé émarginé par nos services.

Un retour de marchandises revêt un caractère exceptionnel et dérogatoire. Il est subordonné dans son principe et ses modalités à un accord exprès de notre société.

Un avis d'acceptation de la demande de retour pour échange est alors établi à l'appréciation de notre société et envoyé à l'intéressé, lequel se devra impérativement de joindre celui-ci au colis en retour. Pour obtenir celui-ci, les demandes sont à adresser au service commercial de notre société.

Les retours de produit obéissant aux conditions posées ci-dessus, seront crédités selon les règles de gestion suivantes :

- La valorisation d'un article retourné sera calculée à partir du prix net hors taxes des factures correspondant à l'historique des derniers achats effectués.
- Les éventuelles remises ou avoirs séparés accordés, seront déduits.

Les colis retours expédiés par PTT ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation en cas de détérioration ou perte de la marchandise.

Les ouvrages retournés doivent être en parfait état, non étiquetés et sans dispositif d'antivol. L'emballage doit garantir l'inviolabilité du colis et la qualité des ouvrages retournés. Tout ouvrage défraîchi sera automatiquement refusé. De la même façon, tout retour parvenant en port dû est refusé ; en cas d'acceptation, les frais de port sont refacturés dans leur intégralité.

Les ouvrages dont le crédit est refusé génèrent l'envoi d'un « avis de refus de volumes en retour ». Sauf réserve du client notifiée par lettre recommandée AR dans les quinze jours de la réception de cet avis, les ouvrages refusés sont retournés en port dû. Les retours sont crédités à la même échéance que celle de la commande du client.

Les fournitures de livres en réassortiment sont facturées en compte ferme et ne peuvent faire l'objet d'aucun retour.

RECLAMATIONS

Toute réclamation concernant les livraisons doit nous être adressée par lettre recommandée AR dans la semaine suivant la réception.

Toute réclamation concernant les avoirs sur retours doit nous être adressée par lettre recommandée AR dans le mois suivant la date d'établissement de l'avoir.

Toute réclamation concernant les règlements doit nous parvenir par lettre recommandée AR dans le courant du mois suivant la réception du relevé mensuel.

Même en cas de réclamation, le client est tenu de s'acquitter de ses obligations, notamment en ce qui concerne le paiement du prix dans le délai prévu aux présentes conditions générales de vente.

COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

TOUTE CONTESTATION SERA SOUMISE EXCLUSIVEMENT AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS DE DISPOSITION DIFFERENTE FIGURANT DANS LES DOCUMENTS COMMERCIAUX DE L'ACHETEUR.

Toute commande entraîne l'adhésion automatique de l'acheteur à nos Conditions Générales et Particulières de Vente dont l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance.

CENTRES REGIONAUX DE DISTRIBUTION

ILE-DE-FRANCE NORD/EST

LIVRE DIFFUSION IVRY

PARC MURE - 128 bis av Jean Jaurès - 94200 IVRY SUR SEINE

Tél. service commandes : 01 46 76 43 33 - Tél. standard : 01 46 76 43 00 - Télécopie : 01 46 76 43 01

Livre Diffusion Ivry est accessible aux revendeurs de livres situés dans les départements suivants :

- Paris et Région Parisienne : 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95.

- Province : 02 - 08 - 10 - 18 - 23 - 27 - 28 - 45 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 59 - 60 - 62 - 67 - 68 - 70 - 80 - 88 - 89 - 90

OUEST (départements : 14 - 17 - 22 - 29 - 35 - 36 - 37 - 41 - 44 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 76 - 79 - 85 - 86)

LIVRE DIFFUSION

5, rue de la Garde - B.P. 43522

44335 NANTES Cedex 3

Tél. : 02 40 52 12 33

Télécopie: 02 40 93 13 14

RHONE ALPES : (départements : 01 - 03 - 21 - 25 - 38 - 39 - 42 - 58 - 63 - 69 - 71 - 73 - 74)

LIVRE DIFFUSION

Z.I. d'Yvours

2, rue d'Yvours - B.P. 43

69540 IRIGNY

Tél. : 04 72 66 32 66 Télécopie : 04 78 50 83 34

Les retours sont à adresser à :

UD - UNION DISTRIBUTION

Service des retours

6, rue de l'Europe - Z.I. Sermaises

45300 SERMAISES-DU-LOIRET

Le client ayant un compte ouvert en nos livres bénéficie, dans nos Centres Régionaux, des mêmes conditions de remises et d'échéances.

Le montant des frais d'approche est déterminé par le Centre régional.

Le rattachement d'un département à un centre régional est sujet à variation. Il est donc précisé à titre indicatif.

IRREGULARITES DES PAIEMENTS

1 - En cas de retard dans les règlements et après relance, les envois à l'adresse du client sont suspendus. La réouverture du compte ne pourra s'effectuer que par le règlement par L.C.R. à 30 jours, ce qui implique nécessairement la production d'un relevé d'identité bancaire.

2 - Si le règlement concerné n'intervient pas dans les 20 jours suivant la date de suspension, le dossier du client sera remis au contentieux.

3 - Aucune fourniture, même au comptant, ne pourra avoir lieu en cas de retard de règlement. Tout retard de règlement entraîne, dans la limite des dispositions légales, des intérêts de retard calculés au taux mensuel de 1,5 %.

Tout impayé entraîne la facturation de frais forfaitaires de traitement s'élevant à 20 €.

4 - En cas de procédure engagée pour défaut de règlement, les fournitures faites en dépôt deviendront immédiatement exigibles, ainsi que toute dette à notre égard.

5 - Tout recouvrement par voie de contentieux entraîne de plein droit, à la charge de l'acheteur, une indemnité fixée, à titre de clause pénale conformément à l'article 1226 du code civil, à 15 % des factures impayées à leur échéance et ce sans préjudice des demandes pouvant être formées judiciairement en vertu de l'article 700 du NCPC.

6 - En cas de réouverture de compte après le recouvrement de la créance par les services du contentieux pendant une période de trois mois le client ne sera servi que si le règlement est joint à sa commande (chèque bancaire ou chèque postal). Avant réouverture le client devra régler les frais de contentieux.

7 - Nos ventes sont faites avec la clause de réserve de propriété et nos marchandises ne deviennent la propriété de l'acquéreur qu'après paiement intégral de la facture.

8 - Tout retard de règlement ayant entraîné une simple relance fait perdre au client la possibilité de régler à plus de 60 jours fin de mois.